

**RAPPORT D'ACTIVITÉS**

**2019**

**RAPPORT ANNUEL SUR  
LE SERVICE PUBLIC DE  
PREVENTION ET DE  
GESTION DES DECHETS**

**SMICTOM**  
*CENTRE ILLE & VILAINE OUEST*

**T**RIER  
**R**ÉDUIRE  
**I**NNOVER

# SOMMAIRE

<b>PARTIE I : PRESENTATION GENERALE .....</b>	<b>3</b>
A - Le territoire .....	4
B - Les actions marquantes en 2019 .....	5
C - Les services apportés aux habitants .....	6
D - La Redevance Incitative .....	11
E - Le traitement des déchets .....	12
F - Les moyens humains .....	15
<b>PARTIE II : INDICATEURS TECHNIQUES .....</b>	<b>16</b>
A - Les collectes .....	17
B - Le traitement des déchets .....	23
<b>PARTIE III : INDICATEURS FINANCIERS .....</b>	<b>26</b>
A - Les modalités d'exploitation .....	27
B - Les tarifications .....	29
C - Le Compte Administratif 2019 .....	32
<b>PARTIE IV : COMMUNICATION ET PRÉVENTION .....</b>	<b>37</b>
A - La communication .....	38
B - La prévention .....	39
<b>PERSPECTIVES 2020 .....</b>	<b>43</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>44</b>
<b>GLOSSAIRE .....</b>	<b>45</b>

# Partie I : PRÉSENTATION GÉNÉRALE

A – LE TERRITOIRE

B – LES ACTIONS  
MARQUANTES EN 2019

C – LES SERVICES APPORTÉS  
AUX HABITANTS

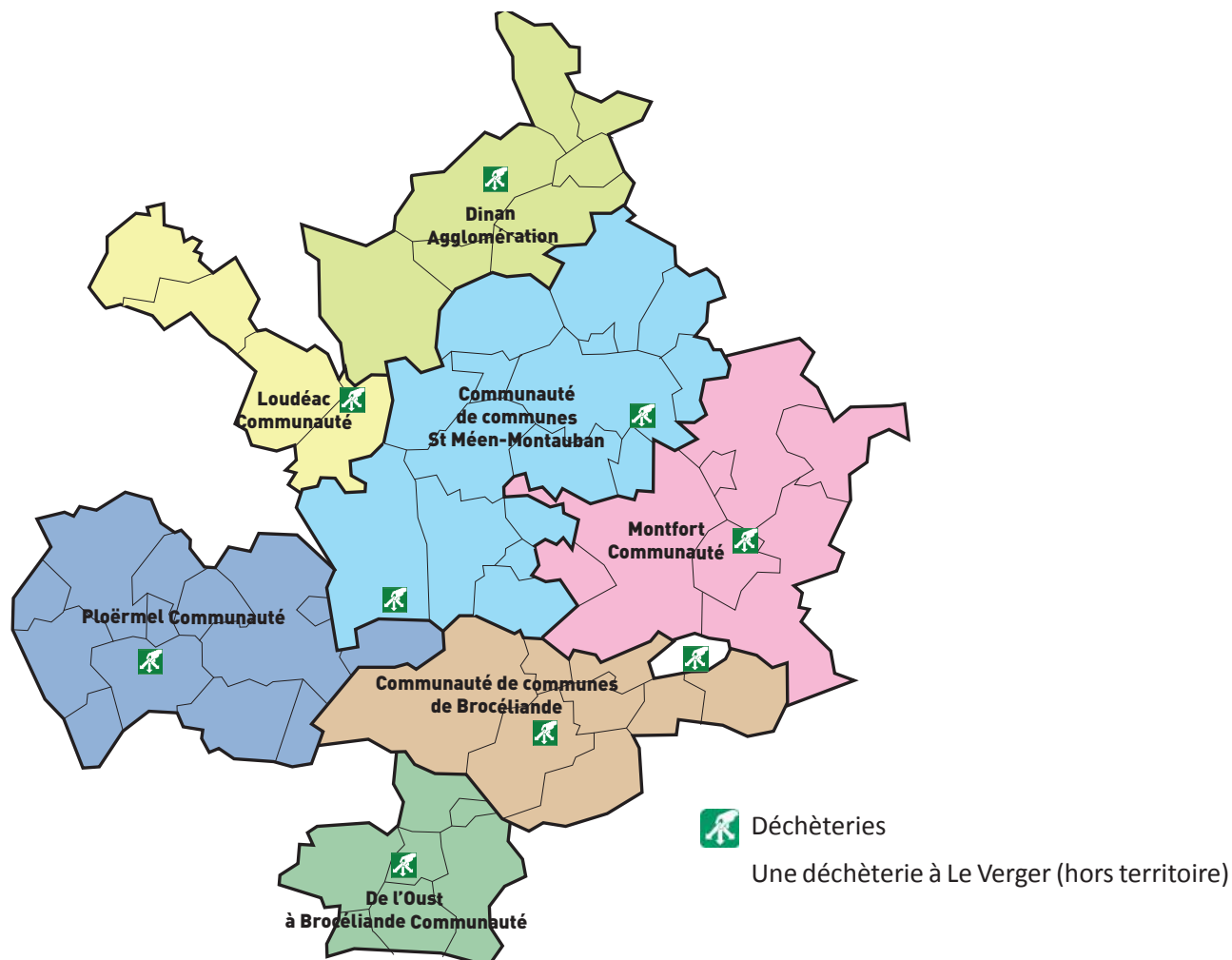
D – LA REDEVANCE INCITATIVE

E – LE TRAITEMENT DES  
DÉCHETS

F – LES MOYENS HUMAINS

# A - LE TERRITOIRE

**63 communes**    **100 967 habitants**    **1 528,25 km<sup>2</sup>**  
**+ 0,46%** (INSEE)



La compétence Déchets est déléguée au SMICTOM Centre Ouest par 7 Communautés de Communes.

## Les équipements de collecte et de traitement :

**9** déchèteries

**1** Unité de Valorisation Organique

**1** Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

**1** Installation de Stockage de Déchets Inertes

**2** centres de stockage réhabilités

# B - LES ACTIONS MARQUANTES EN 2019



## Avril

Réalisation de caractérisations des ordures ménagères

## Avril

Appel à Projet TER (Territoire économe en ressources) : Le SMICTOM est retenu par l'ADEME

## Avril

Reprise de l'étude de faisabilité d'une recyclerie.

## Juillet

Démarrage du suivi faunistique et floristique sur la zone humide de Breteil



## Octobre

Démarrage des travaux de restructuration à la déchèterie de Porcaro



## Novembre

Démarrage des travaux de construction du quai de transfert des emballages et papiers



## Décembre

Démarrage du tri des couettes et oreillers dans l'ensemble des déchèteries du SMICTOM

# C - LES SERVICES APPORTÉS AUX HABITANTS

## 1 Mise à disposition de conteneurs

La livraison, la mise à disposition, les échanges et les réparations des bacs sont assurés par les services du SMICTOM Centre Ouest.



**Ordures ménagères non recyclables** : les usagers disposent d'un bac individuel à couvercle vert disponible en modèle 80 litres, 120 litres, 180 litres, 240 litres, 340 litres et 660 litres. Le modèle 80 litres est uniquement réservé aux foyers composés d'une personne. Pour les autres foyers, les services du SMICTOM Centre Ouest préconisent un modèle en fonction du nombre de personnes dans le foyer.

Les bacs verts sont munis d'une puce d'identification électronique. Cette puce est reconnue par un lecteur situé sur la benne de collecte. Chaque vidage du bac vert est comptabilisé et transmis à un fichier informatique aux services du SMICTOM Centre Ouest.



**Emballages et papiers recyclables** : les usagers disposent d'un bac individuel à couvercle jaune disponible en modèle 120 litres, 240 litres, 340 litres et 770 litres. Ce bac est destiné aux emballages recyclables (emballages en acier et en aluminium, briques alimentaires, petits cartons, bouteilles et flacons en plastique) et aux papiers recyclables (journaux, magazines, publicités, ...).

## 2 Collecte des ordures ménagères, des emballages et des papiers recyclables et tri

### LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

La collecte est réalisée une fois par semaine dans toutes les communes du Syndicat.

40 tournées sont effectuées chaque semaine pour collecter l'ensemble des bourgs et des campagnes. Elles démarrent depuis le siège de l'exploitant.

Les ordures ménagères sont déchargées à l'Unité de Valorisation Organique (UVO) du SMICTOM Centre Ouest, située au lieu-dit Point Clos à Gaël.

Cette installation produit, à partir de nos ordures ménagères, un compost à la norme NFU 44051 destiné au monde agricole.

Les refus, issus du process, sont stockés dans l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux attenante à l'UVO.



## LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS RECYCLABLES

La collecte sélective des bacs jaunes est réalisée toutes les 2 semaines sur chaque commune du Syndicat. Dans le cadre du renouvellement du marché de collecte et tri des emballages et papiers recyclables, qui a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018, une réorganisation des tournées a été effectuée.

Ainsi, 24 tournées sont effectuées chaque semaine.

Une fois collectés, les emballages et les papiers recyclables sont envoyés au centre de tri «Tri Centre Bretagne Théaud» situé à Gaël.

Le centre de tri est une installation chargée de séparer les différents matériaux déposés dans les bacs jaunes, d'enlever les erreurs de tri, et de conditionner les matériaux par catégorie pour le transport.

Les différents matériaux conditionnés sont acheminés vers les usines de recyclage, le transport étant pris en charge financièrement par les recycleurs des emballages et des papiers.

Chaque emballage et papier déposé dans les bacs jaunes retrouvera une seconde vie grâce au recyclage.



## CONTRAT D'OBJECTIFS

Dans le cadre du Contrat Programme de Durée, signé avec Citeo et applicable à compter du 1er janvier 2018, il est prévu un contrat d'objectifs annuel.

Celui-ci permet, sous réserve de valider les trois critères prévus au contrat, de bénéficier d'un soutien complémentaire, le soutien de transition, visant à compenser tout ou partie de la perte de soutiens liée au passage au nouveau barème.

Le plan d'actions défini pour 2019 est le suivant :

- travail sur la thématique du verre (diagnostic, état des lieux, mise en place de colonnes supplémentaires,... )
- réalisation d'un quai de transfert des déchets recyclables à Point-Clos en Gaël,
- étude de faisabilité d'un centre de tri public

Dans le cadre du premier axe de travail du plan d'action, un travail de géolocalisation par GPS de l'ensemble du parc de colonnes a été réalisé. Ce passage terrain a également été l'occasion de photographier le site, de diagnostiquer l'état exact de chaque colonne et les éventuels autres problèmes (présence d'obstacles, ...)

Un ciblage des communes dont les densités par rapport aux préconisations CITEO sont les plus faibles a été réalisé par quartiers/secteurs. Les communes concernées seront contactées pour envisager des rencontres terrain avec les élus référents et leurs services. L'objectif est de pouvoir trouver des implantations qui répondent au besoin de collecte en s'insérant au mieux dans l'espace urbain.

## RÉALISATION D'UN QUAI DE TRANSFERT DES EMBALLAGES ET PAPIERS RECYCLABLES

Afin d'anticiper la fermeture à venir du centre de tri actuel, le SMICTOM Centre Ouest a décidé de créer un centre de transfert des emballages et papiers recyclables issus de la collecte sélective en lieu et place de l'ancienne usine de traitement des ordures ménagères.

Le récépissé de dépôt de dossier ICPE a été transmis par les services de l'état le 20/05/2019 et le permis de construction/ démolition des ouvrages a été déposé le 21/05/2019 en Mairie de Gaël.

Les entreprises suivantes ont été retenues pour la réalisation des travaux :

Pour le Lot 1 VRD- RUELLAN MICHEL ET FILS

Pour le Lot 2 Bâtiment- SBK BATIMENT

Les travaux ont démarré en novembre par le désamiantage et la déconstruction de l'ancienne usine.

## COLLECTE DES PAPIERS EN APPORT VOLONTAIRE

Des colonnes sont également disposées dans les déchèteries du SMICTOM Centre Ouest pour collecter les papiers en apport volontaire.

Celles-ci sont vidées une fois par mois avec un camion équipé d'une grue.

Par ailleurs, des collectes de papier sont également organisées par des associations de parents d'élèves par le biais d'une convention passée avec le SMICTOM Centre Ouest.

Dans ce cadre, le SMICTOM Centre Ouest prend en charge la pose et l'évacuation de la benne à papiers et il reverse intégralement aux associations la recette correspondant à la revente des papiers.

## LES EMBALLAGES EN VERRE RECYCLABLE

La collecte du verre existe sur le Syndicat depuis 1987.

Cette collecte est réalisée en apport volontaire à l'aide de colonnes de 2,5 et 4 m<sup>3</sup> placées de façon régulière sur l'ensemble du territoire. L'implantation des colonnes est définie en concertation avec les mairies.

Le vidage des colonnes a lieu tous les quinze jours.

Les emballages en verre sont déchargés dans un silo attenant à l'UVO du SMICTOM Centre Ouest, puis rechargés en semi-remorque pour être transportés jusqu'à l'usine de recyclage.

Le transport est pris en charge financièrement par le repreneur O-I MANUFACTURING France, usine BSN de Vayres (33) ou usine de Reims (51). Le contrat a été renouvelé le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée de 5 ans.

Les emballages en verre sont recyclables à l'infini et sont transformés en bouteilles en verre.



## **③ Collecte des déchets professionnels**

Les déchets assimilables aux ordures ménagères, produits par les professionnels (artisans et commerçants), qui souhaitent bénéficier du service, sont collectés dans le cadre de la collecte des déchets résiduels.

Ces professionnels «Gros Producteurs» entrant dans cette catégorie, sont dans l'obligation de s'équiper de bacs de contenance suffisante et sont soumis à une Redevance Incitative dont le montant est fonction du volume du bac vert collecté et du nombre de levées de ce ou de ces bacs avec un forfait minimum de 36 levées dans l'année.

Un contrat «Gros Producteur» est émis par le Syndicat pour chaque professionnel concerné et rappelle le volume du ou des bacs collectés.

Chaque contrat est visé par le professionnel et le SMICTOM Centre Ouest.

Les professionnels peuvent être équipés gratuitement de bacs de collecte sélective afin de réduire leur volume de déchets. Un contrat est également signé.



## 4 Les déchèteries

Le Syndicat est propriétaire de 9 déchèteries réparties sur son territoire : Caulnes, Loscouët-sur-Meu (22), Gaël, Le Verger, Montauban-de-Bretagne, Breteil, Plélan-le-Grand (35), Porcaro et Guilliers (56).

### DÉMARRAGE DU NOUVEAU MARCHÉ D'EXPLOITATION DES DÉCHÈTERIES

Les 2 marchés d'exploitation des déchèteries (CAV de Breteil et 8 déchèteries) ont été renouvelés le 1er avril 2019 pour une durée de 5 ans.

Les titulaires des différents lots sont les suivants :

Lot n°1 : Gardiennage, mise à disposition de caissons, évacuation et traitement des déchets non recyclables, gravats, cartons, bois plâtre, déchets verts des déchèteries de Gaël et Porcaro

- ETS THEAUD Saint Méen le Grand

Lot n°2 : Mise à disposition de caissons sécurisés, évacuation et traitement des ferrailles, Mise à disposition de bacs de rétention, évacuation et traitement des batteries

- Entreprise GDE

Lot n°3 : Poussage, broyage et évacuation des déchets végétaux à l'exception des sites de Gaël et Porcaro

- ETS THEAUD Saint Méen le Grand

Lot n°4 : Mise à disposition de bacs de rétention, évacuation et traitement des Déchets Diffus Spécifiques, hors batteries, radiographies, huile de friture et déchets inscrits dans le périmètre de l'éco-organisme EcoDDS.

- Entreprise TRIADIS SERVICES Saint Jacques de La Lande

### CRÉATION D'UNE ZONE HUMIDE

Dans le cadre de la construction du Centre d'Apport Volontaire de Breteil, l'Arrêté Préfectoral d'autorisation d'exploiter ce site demandait la création d'une zone humide compensatoire.

Cette zone humide a été réalisée en 2017 et se situe sur la commune de Breteil en bordure du cours d'eau du Meu.

Dans le cadre du suivi du site, le SMICTOM Centre Ouest se doit de réaliser un suivi faunistique et floristique. Celui-ci a démarré en juillet par un relevé amphibien, un suivi reptile et un inventaire lépidoptère.

### AMÉNAGEMENTS DE LA DÉCHÈTERIE DE PORCARO

Le SMICTOM Centre Ouest a entrepris en 2019 le réaménagement de la déchèterie de Porcaro avec création d'une plateforme déchets verts, permettant d'améliorer l'accueil des usagers sur ce site.

Le SMICTOM Centre Ouest a déposé un dossier de demande d'enregistrement auprès de la DDTM du Morbihan. En application de l'article R512-46-15 du code de l'environnement, une consultation du public a été ouverte au titre des installations classées. Cette consultation a été effectuée dans les communes de Porcaro, Aujan et Monteneuf. Le registre était ouvert du 28 janvier au 25 février 2019 en la mairie de Porcaro. Aucune observation n'a été émise sur le projet d'aménagement de la déchèterie.

L'entreprise BROCELIANDE TP a été retenue pour réaliser les travaux de restructuration

Les travaux ont démarré au mois d'octobre et le site comprendra les aménagements suivants :

- Une plateforme de stockage des déchets verts
- Un pont bascule pour l'accès des professionnels
- Accès et régulation de la circulation grâce à un rond-point
- Défense incendie
- Vidéo protection
- Nouveaux quais : massification des D3E, tri des objets en plastique

## **LA COLLECTE DU MOBILIER**

Suite aux différents échanges intervenus au niveau national entre les pouvoirs publics et Ecomobilier, une nouvelle convention type pour la période 2019-2023 a été produite par l'éco organisme.

Celle-ci comprend un système d'incitation au remplissage des bennes installées en déchèteries avec une modulation du soutien variable en fonction de ce remplissage.

Ce nouveau système entrera en phase opérationnelle uniquement à compter du 1er janvier 2020.

Par délibération en date du 8 octobre 2019, le Comité Syndical a décidé de signer cette convention pour pouvoir bénéficier de la rétroactivité des soutiens sur l'ensemble de l'année 2019.

## **CONVENTION ECODDS POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES**

La convention, conclue avec l'éco-organisme EcoDDS chargé de la collecte et du traitement des déchets diffus spécifiques en déchèteries (déchets dangereux des ménages), a pris fin le 31 décembre 2018.

Le réagrément n'étant intervenu qu'en mars 2019, EcoDDS a cessé, pendant plusieurs semaines de collecter les DDS causant ainsi des perturbations sur toutes les déchèteries au niveau national. Le SMICTOM a été contraint sur cette période de refuser les apports des usagers « particuliers » (EcoDDS ne prend pas en charge les apports des professionnels).

Par délibération en date du 26 mars 2019, le Comité Syndical a décidé de signer la nouvelle convention pour pouvoir bénéficier de la rétroactivité des soutiens sur l'ensemble de l'année 2019.

# D - LA REDEVANCE INCITATIVE

Afin de répondre aux préconisations de la loi issue du Grenelle de l'environnement en 2009, et pour instaurer une facturation au plus juste du service d'enlèvement des déchets, les élus du SMICTOM ont décidé de mettre en place la Redevance Incitative.

La Redevance Incitative permet de financer la totalité des charges du Syndicat (équipements, collecte des bacs verts et jaunes, collecte des colonnes à verre, fonctionnement des déchèteries, traitement des déchets, etc.).

Basé sur le nombre de levées du bac vert et le volume du bac vert mis à disposition de chaque foyer, ce nouveau mode de facturation est mis en application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.



La facture se décompose de la façon suivante :

- L'abonnement au service : Obligatoire et dû pour chaque bac vert ; le prix de l'abonnement est identique pour tous les usagers, quelle que soit la taille du bac.
- Le forfait : Obligatoire et dû pour chaque bac vert. Le prix du forfait dépend de la taille de ce dernier. Il correspond au coût de 18 vidages du bac par an.
- La part variable : Chaque vidage au-delà de 18 levées donne lieu à un supplément, dont le prix dépend de la taille du bac.

Dans le cadre du dispositif de Redevance Incitative en place, plusieurs recours d'usagers ont eu lieu. A date du 31 décembre 2018, l'ensemble des procédures en cours a été soldé sans qu'aucune condamnation ne soit prononcée à l'encontre du SMICTOM.

# E - LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

## 1 L'Unité de Valorisation Organique et l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Gaël

### PRÉSENTATION

L'Unité de Valorisation Organique (UVO) reçoit les ordures ménagères collectées sur le territoire du Syndicat depuis le 22 juin 2015. Elle est certifiée depuis mai 2016, ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001 (norme sécurité). Cette installation permet d'extraire la part biodégradable des ordures ménagères afin de fabriquer un compost conforme à la norme NFU 44051 destiné au milieu agricole.



### CONVENTION DE COOPÉRATION

Afin d'optimiser les outils de traitement dont il dispose, le SMICTOM a signé des conventions avec deux collectivités limitrophes, Kerval et le SMPRB (Syndicat Mixte des Pays de Rance et de la Baie).

Les conventions de coopération reposent sur un échange de tonnages de déchets :

- l'UVO de Gaël traite les déchets ménagers en provenance du SMICTOM Ille et Rance (adhérent au SMPRB) et de Kerval
- l'usine d'incinération de Taden ou le Centre de Tri Haute Performance de Ploufragan traitent les sous-produits de l'UVO de Gaël.

Cet échange permet de réduire la quantité de sous-produits de l'UVO de Gaël traitée en enfouissement sur l'Installation de Stockage du site.

### INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX



L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND), attenante à l'Unité de Valorisation Organique, reçoit les déchets non recyclables issus des déchèteries depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015, ainsi que les refus produits par le process de l'UVO.

L'alvéole 2 du casier 1 est en cours d'exploitation. Le casier 1 comprend 6 alvéoles construites au fur et à mesure.

## **TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'ISDND**

Par délibération du 13 novembre 2018, le comité syndical a décidé de lancer un appel d'offres pour la construction de l'alvéole 6 (4e alvéole) et la réhabilitation de l'alvéole 2.

Les entreprises suivantes ont été retenues pour la réalisation des travaux :

- Entreprise PIGEON 35 Louvigné de Bais
- Entreprise GALOPIN 68 Mulhouse
- Entreprise SODAF GEO Industries 85 Bellevigny

## **PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES**

Un projet de panneaux photovoltaïques est à l'étude sur l'ancien centre d'enfouissement technique des déchets à Point-Clos en Gaël et porté par la société La Générale du Solaire.

La démarche a été effectuée auprès des services de la DREAL pour une demande de modification d'exploitation intégrant les panneaux photovoltaïques, qui a obtenu un avis favorable.

Un permis de construire a également été déposé et n'a pas fait l'objet de remarque particulière.

Les différentes phases administratives préalables à la mise en œuvre du projet ont ainsi été finalisées fin 2019, permettant la présentation en 2020 de ce dossier à l'appel à projet de la Commission de Régulation de l'Énergie.

## **UNE COMMISSION DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE**

Une Commission de Suivi et de Surveillance est constituée. Elle a pour objet de promouvoir l'information du public sur les problèmes posés par la gestion des déchets dans sa zone géographique de compétence. La composition de cette commission est arrêtée par arrêté préfectoral. Elle est présidée par le Préfet et est composée de 5 collèges comprenant chacun 3 titulaires et 3 suppléants :

- Des représentants des administrations publiques (DREAL, ARS, ...)
- De l'exploitant (SMICTOM Centre Ouest)
- Des collectivités territoriales (mairie de Gaël, Communautés de communes du territoire, Conseil Départemental)
- Des associations de protection de l'environnement (2 riverains, Eaux et Rivières)
- Des salariés de l'exploitation

Monsieur le Préfet a réuni cette commission le 20 décembre 2019.

## **TRAITEMENT DES LIXIVIATS**

Le traitement des lixiviats (effluents issus de l'ISDND et de l'ancien site réhabilité) est effectué par un procédé biomembrat plus (procédé biologique suivi de traitements par filtrations ultra et nano filtration) appartenant à la société OVIVE de Vannes (56).

## ② L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Le Verger (ou ISDND)

### PRÉSENTATION

Le Syndicat a exploité une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux sur la commune de Le Verger au lieu-dit La Bévinais, autorisée par arrêté préfectoral du 8 octobre 1991 et mise en conformité selon l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2000. Ce site, réhabilité en 2005, fait aujourd'hui l'objet d'un suivi par les services du SMICTOM Centre Ouest et de la DREAL et ce sur une période de 30 ans.



### TRAITEMENT DES LIXIVIATS

Le traitement est assuré par un procédé Biomembrat plus dont les phases sont les suivantes :

- Dégradation biologique
- Ultrafiltration
- Passage sur charbon actif
- Fixation de l'Arsenic
- Rejet des eaux traitées

## ③ L'Installation de Stockage de Déchets Inertes de Gaël (ou ISDI)

Une Installation de Stockage de Déchets Inertes est un site chargé de l'accueil et du stockage des gravats : pierres, terre, briques, ardoises, parpaings, ...

Le Syndicat possède une Installation de Stockage de Déchets Inertes sur la commune du Gaël jouxtant l'Unité de Valorisation Organique et la déchèterie.

Ce site reçoit, depuis le 1er mars 2016, les gravats issus des déchèteries de Gaël, Guilliers, Loscouët-sur-Meu, Plélan-le-Grand, et Porcaro.

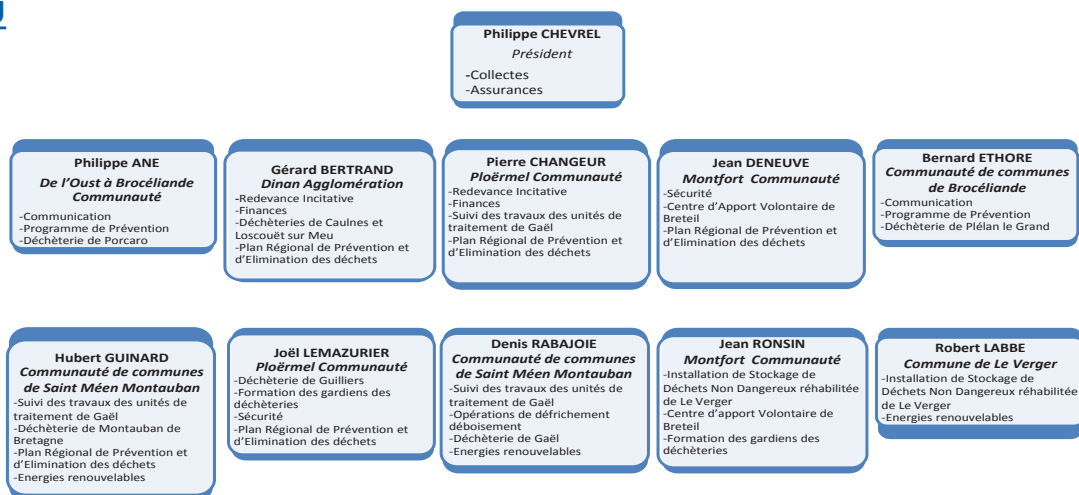
# F - LES MOYENS HUMAINS

## 1 Les élus

### LE COMITÉ SYNDICAL

Ce Comité est chargé de prendre les décisions qui seront ensuite appliquées sur les 64 communes du Syndicat. Le Comité Syndical est composé de 142 délégués représentant les 7 Communautés de Communes. Il se réunit plusieurs fois par an pour voter les orientations du Syndicat.

### LE BUREAU



### LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Cette commission est chargée de l'ouverture des plis, l'analyse des offres des candidats répondant aux marchés publics lancés par le SMICTOM Centre Ouest et de retenir les entreprises et/ou cabinets chargés d'effectuer les prestations. Elle est composée du Président, de 5 titulaires et 5 membres suppléants.

### LA COMMISSION COMMUNICATION

Cette commission est chargée de proposer, préparer et suivre les dossiers de communication (lettre du tri, manifestations, site internet, rapport d'activités, ...). Elle est composée de 8 membres.

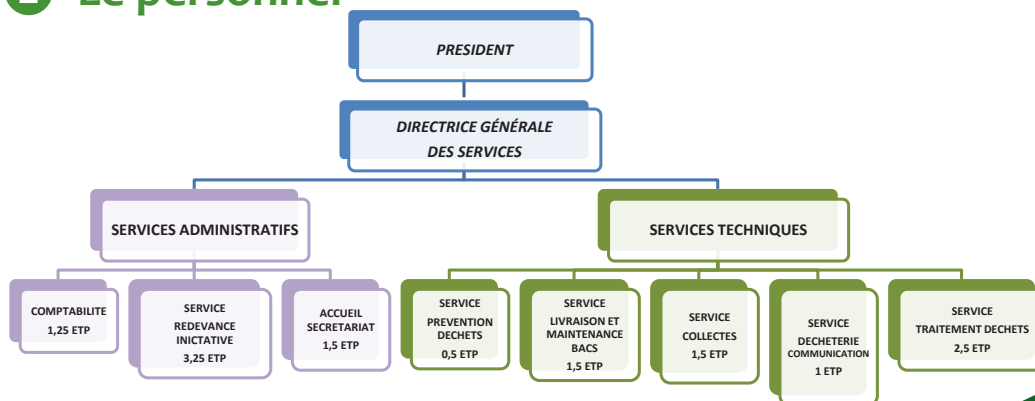
### LE COMITÉ DE PILOTAGE REDEVANCE INCITATIVE

Ce COPIL est chargé d'analyser les problématiques liées aux remontées de terrain. Il est aujourd'hui en activité réduite, la Redevance Incitative étant passée en vie courante.

### LE COMITÉ DE PILOTAGE PRÉVENTION

Ce COPIL a pour rôle de planifier, coordonner les actions à mener dans le cadre de la politique de prévention des déchets du Syndicat.

## 2 Le personnel



# Partie II :

## LES INDICATEURS TECHNIQUES

**A – LES COLLECTES**

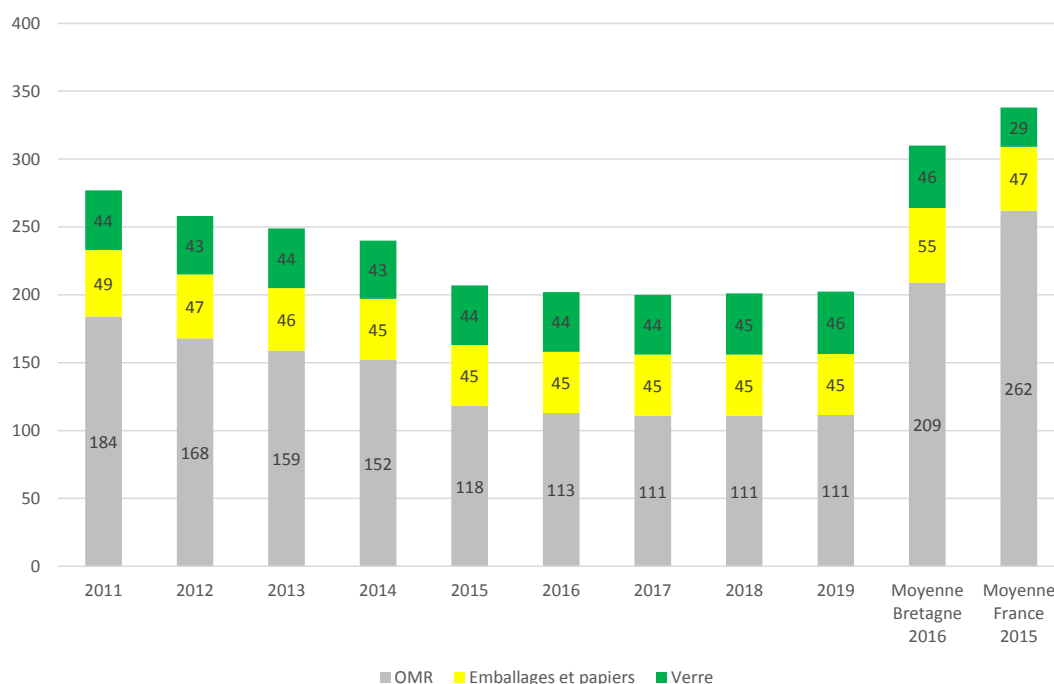
**B – LE TRAITEMENT**



# A - LES COLLECTES

## ① Les collectes des ordures ménagères, collecte sélective et collecte des emballages en verre

Evolution des ratios de production des déchets  
kg/hab/an



19 agents ont collecté les bacs verts des usagers du SMICTOM Centre Ouest en 2019 (source prestataire)



Après plusieurs années de baisse successive des tonnages de déchets ménagers non recyclables, on note une légère augmentation des tonnages, qui s'explique en partie par l'augmentation de la population résidant sur le territoire du SMICTOM.

12 agents ont collecté les bacs jaunes des usagers du SMICTOM Centre Ouest en 2019 (source prestataire)



On note en parallèle une augmentation des tonnages d'emballages et de papiers recyclables collectés. Il faut souligner les collectes ponctuelles organisées par certaines associations et écoles : 403 tonnes de papiers ont ainsi été collectées par ce biais.



TONNAGE COLLECTE EN 2019 :  
ORDURES MÉNAGÈRES

11 253 tonnes  
Soit 111,45 kg/hab/an

Evolution 2019/2018 : 0,98 %  
Stable en kg/hab/an

TONNAGE COLLECTE EN 2019 :  
Bacs jaunes

4 536 tonnes  
Soit 44,93 kg/hab/an

Evolution 2019/2018 : 1,34 %  
Stable en kg/hab/an



TONNAGE COLLECTE EN 2019 :  
Verre

4 648 tonnes  
Soit 45,27 kg/hab/an

Evolution 2019/2018 : 2,17 %  
+ 0,7 kg/hab/an



TONNAGE COLLECTE EN 2019 :  
PAPIERS DÉCHÈTERIE

327 tonnes  
Soit 3,23 kg/hab/an

Evolution 2019/2018 : -1,88 %  
- 0,05 kg/hab/an



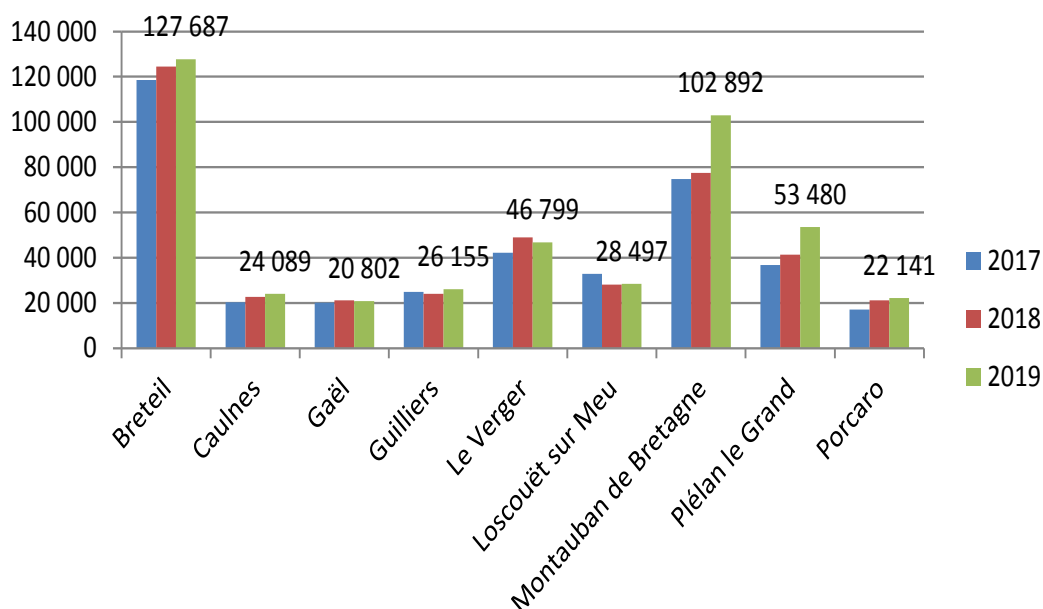
## 2 Les déchèteries

### a) La fréquentation des sites

En 2019, 452 542 dépôts de particuliers et 3672 dépôts d'artisans-commerçants facturés ont été comptabilisés sur les 9 déchèteries.

#### EVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION DES PARTICULIERS

Nombre d'apports de particuliers

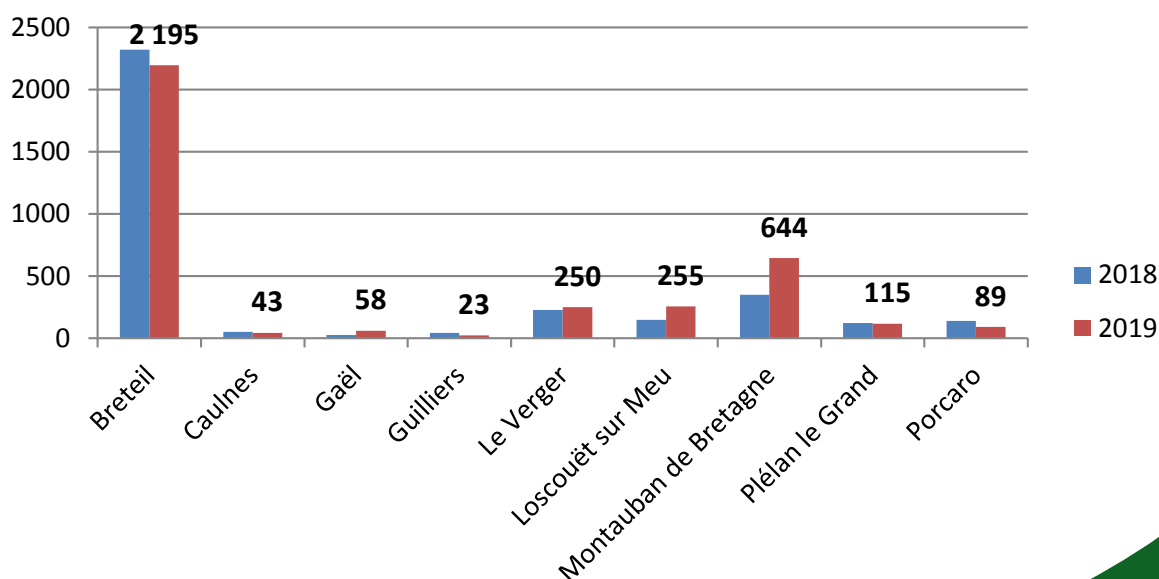


#### EVOLUTION 2019/2018

Fréquentation des particuliers : + 10,47 %  
Fréquentation des professionnels : + 7,31 %

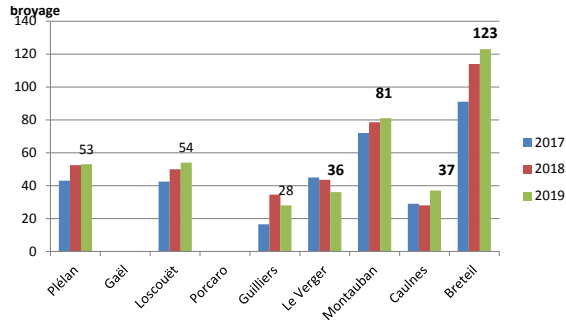
#### EVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION DES PROFESSIONNELS

Nombre d'apports de professionnels



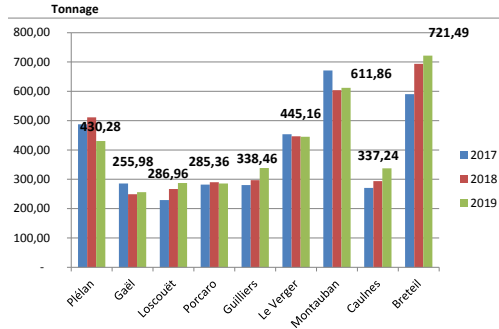
## b) Les tonnages

### NOMBRE D'HEURES DE BROYAGE DE VÉGÉTAUX

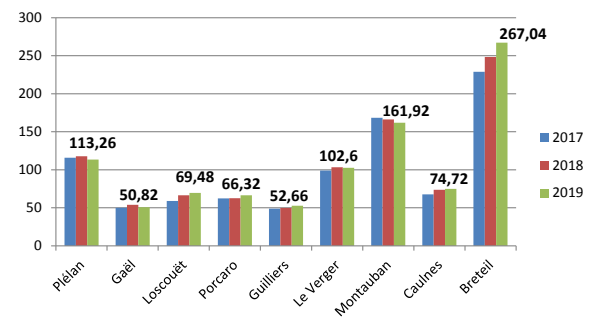


Les végétaux évacués des déchèteries ne font pas l'objet d'un pesage systématisé avant leur orientation en valorisation agricole. Au total, en 2019, on estime la quantité à 11 624 tonnes en 2019 contre 11 342 tonnes en 2018.

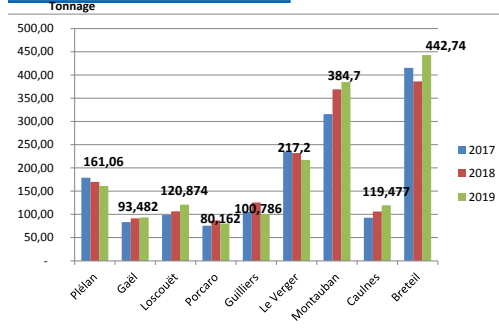
### DÉCHETS NON-RECYCLABLES COLLECTÉS



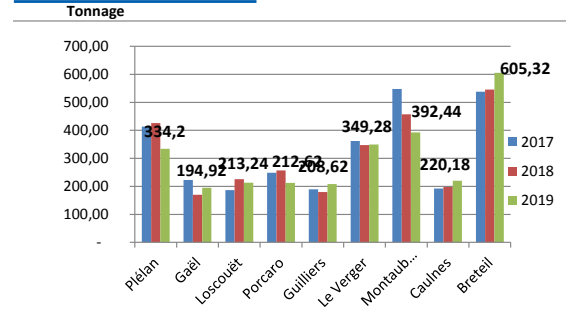
### CARTONS COLLECTÉS



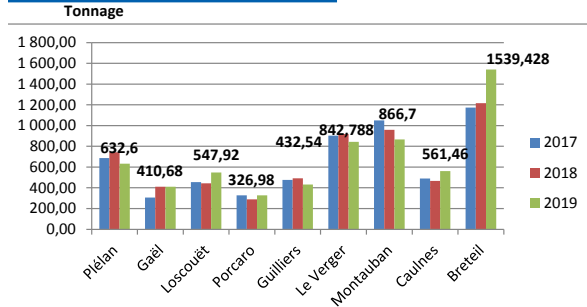
### PLÂTRE COLLECTÉ



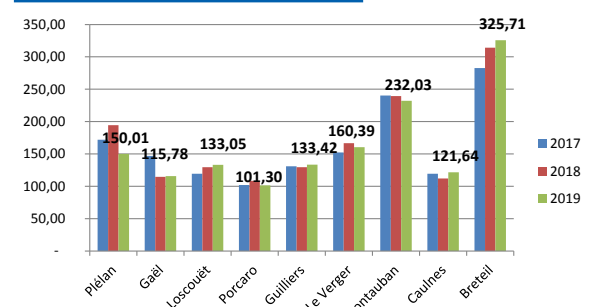
### BOIS COLLECTÉ



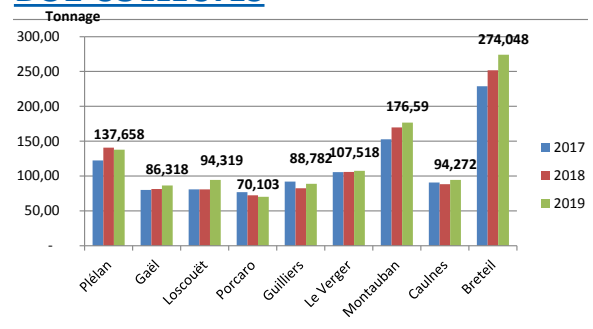
### GRAVATS COLLECTÉS



### FERRAILLE COLLECTÉE

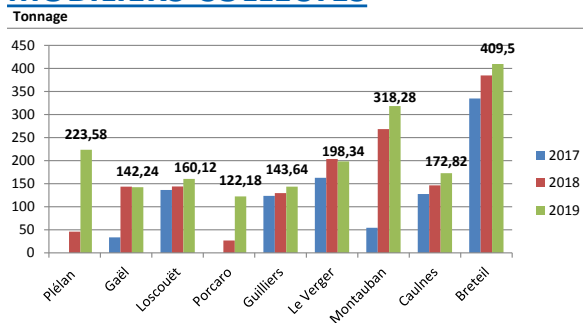


### D3E COLLECTÉS

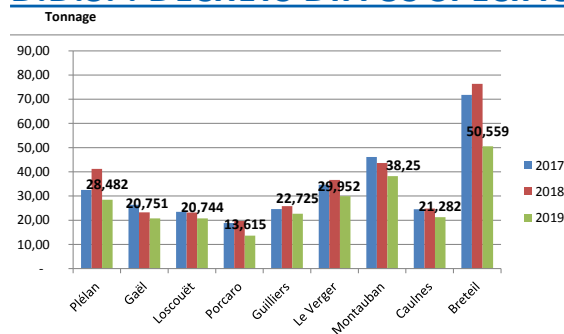


**D3E : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques** (écrans, petits appareils électriques et électroniques, gros appareils électriques froids et non froids)

## MOBILIERS COLLECTÉS



## D.D.S. : DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES



Le début d'année 2019 a été marqué au niveau national par le non-renouvellement de l'agrément de ECO DDS par les pouvoirs publics. Cette situation a conduit à une suspension de janvier à mars de la collecte des « Déchets Diffus Spécifiques » - les produits chimiques (peintures, solvants, colles, ...) - pris en charge dans les déchèteries. Le tonnage global a donc connu une forte baisse sur cette catégorie: -21,70% alors qu'il augmentait régulièrement de l'ordre de 5 à 10% tous les ans ces dernières années.

Les D3E ont légèrement augmenté(+5,31%) mais ils avaient connus une baisse entre 2017 et 2018.

Les meubles poursuivent leur hausse (+26,66%) confirmant ainsi l'intérêt de cette filière de recyclage (bois, métal, fibres,...), qui permet de détourner plusieurs milliers de tonnes de l'enfouissement chaque année sur notre territoire.

Les autres catégories de déchets poursuivent la tendance à la hausse de (1,5% à 3% par an) constatée ces dernières années.

### EVOLUTION DES TONNAGES 2019/2018 EN BAISSE

Bois : 2 731 tonnes soit - 2,74 %

DDS : 246 tonnes soit - 21,70 %, en lien avec  
l'arrêt de l'agrément de ECO DDS

Ferraille : 1 473 tonnes soit - 2,32 %

## EVOLUTION DES TONNAGES 2018/2017 EN HAUSSE

Gravats : 6 161 tonnes soit + 3,76%

Non recyclables : 3 712 tonnes soit + 1,72 %

Cartons : 958 tonnes soit + 1,82 %

Plâtre : 1 720 tonnes soit + 2,80 %

D3E : 1 129 tonnes soit + 5,31 %

Meubles : 1 890 tonnes soit + 26,66 %

### 3 La redevance incitative

#### LEVÉES BACS 2019

##### PARTICULIERS

Taux de présentation	%
0 à 18 levées	76,4
19 à 26 levées	17
27 levées et plus	6,6

##### PROFESSIONNELS

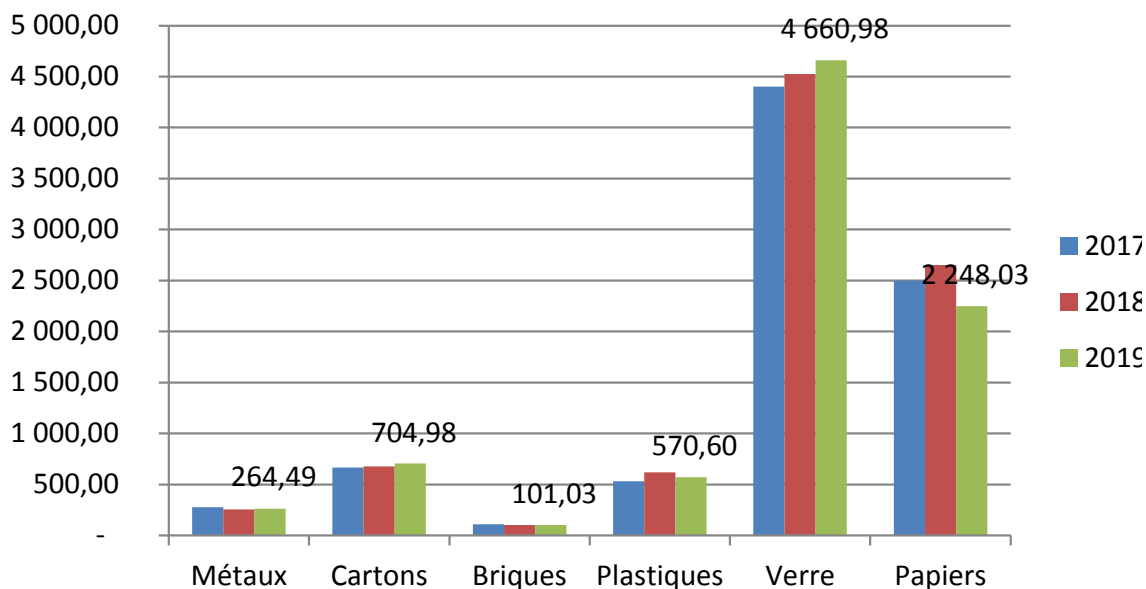
Taux de présentation	%
0 à 36 levées	61,4
37 levées et plus	38,6

76,4 %  
des particuliers équipés  
d'un bac vert ont sorti  
leurs bacs moins de 18  
fois en 2019.

# B – LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

## 1 Le tri et le recyclage

### EVOLUTION DES TONNAGES DES DÉCHETS RECYCLÉS

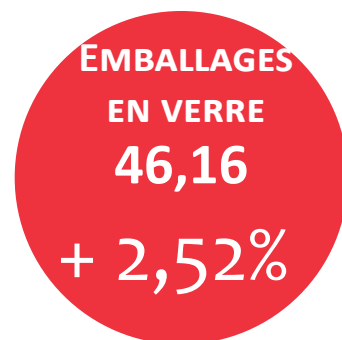
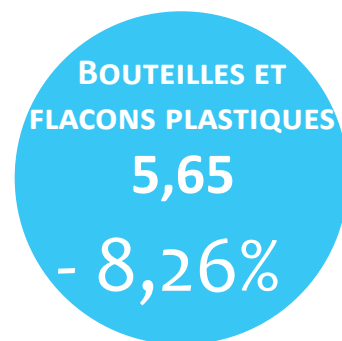
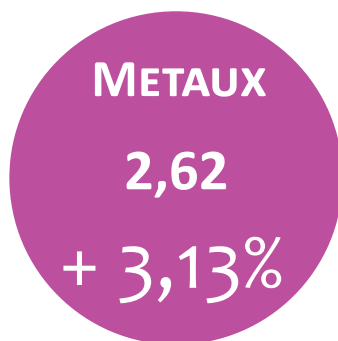
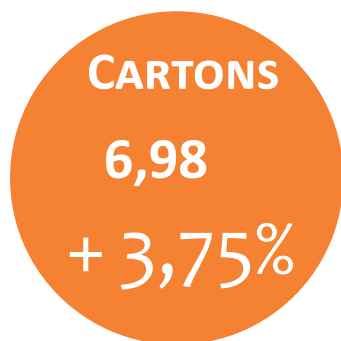


Les papiers indiqués dans le graphe sont les papiers issus de la collecte sélective et n'intègrent pas les papiers issus des collectes organisées par les associations et écoles soit 403 tonnes.

**En 2019, grâce au tri des emballages par les habitants du SMICTOM :**

- 3 817 941 kg équivalent CO<sub>2</sub> soit un parcours en voiture de 33 395 923 kms soit 4 189 trajets aller Paris Pékin !

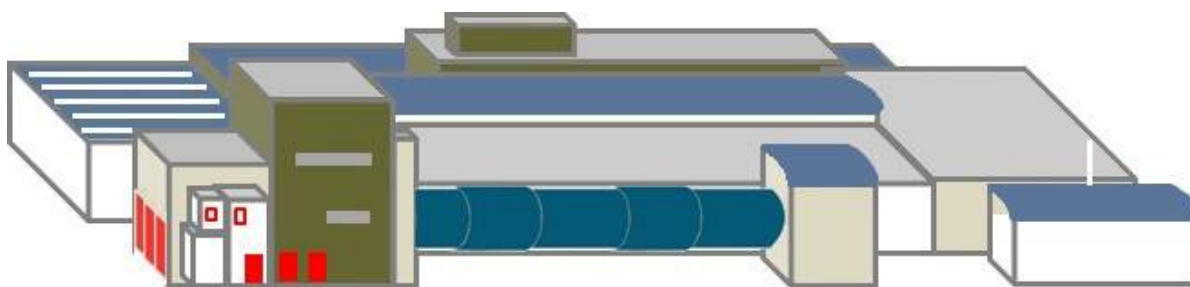
## LES RATIOS EN KG/HAB./AN ET EVOLUTION AVEC 2018



Le taux de refus de tri moyen mensuel, pour les emballages et les papiers recyclables collectés dans les bacs jaunes s'est dégradé en 2019: il est de 16,62%, contre 14,29% en 2018.

### 2 L'unité de Valorisation Organique

Les ordures ménagères collectées sur le territoire sont traitées sur l'usine de valorisation organique (UVO) de Point Clos. Cette dernière en extrait la fraction organique pour produire un compost et génère des refus qui sont enfouis dans l'Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) située sur le site.





17 770 tonnes entrantes (OM, DIB, Refus de tri)

78 tonnes de ferraille extraites et recyclées

1 300 tonnes de compost normé produites

7 387 tonnes de sous-produits enfouies sur l' ISDND

4302 tonnes de sous-produits valorisés en CSR au Centre de tri Haute Performance de Ploufragan( 22) ou à l'UIOM de Taden (22)

### Evolution des tonnages évités à l'enfouissement



### 3 Traitement des lixiviats

L'Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Point Clos génère des lixiviats qui sont traités dans une station d'épuration dédiée à ce type d'effluent, située sur le site.

Il en est de même sur l'ancien ISDND propriété du SMICTOM situé sur la commune de Le Verger :

Installation de Stockage de Gaël : 13 064 m3 de lixiviats traités

Installation de stockage de Le Verger : 1546 m3de lixiviats traités

# Partie III : LES INDICATEURS FINANCIERS

A – LES MODALITÉS  
D'EXPLOITATION

B – LES TARIFICATIONS

C – LE COMPTE  
ADMINISTRATIF 2019

# A – LES MODALITÉS D’EXPLOITATION

## LISTE DES PRESTATAIRES TITULAIRES DES MARCHÉS PUBLICS

NATURE DE LA PRESTATION	Durée (années)	Date démarrage	CO CONTRACTANT ACTUEL
Fourniture de bacs et colonnes	5	15-mai-15	Société Plastic OMNIUM
Collecte des déchets ménagers et assimilés non recyclables	5 ans +2 x1 ans	01-janv-17	Ets THEAUD St Méen le Grand
Collecte du verre	5 ans + 1 an renouvelable	01-août-19	Société LMDT St Méen le Grand
Collecte sélective et tri des emballages recyclables et papiers journaux	4 ans + 1 an renouvelable	01-janv-18	Ets THEAUD St Méen le Grand
Exploitation des déchèteries de Caulnes, Gaël, Guilliers, Le Verger, Loscouët/Meu, Montauban, Montfort sur Meu, Plélan le Grand, Porcaro : LOT 1 gardiennage	5	01-avr-19	Ets THEAUD St Méen le Grand
Exploitation des déchèteries de Caulnes, Gaël, Guilliers, Le Verger, Loscouët/Meu, Montauban, Montfort sur Meu, Plélan le Grand, Porcaro : Lot 2 : Location caissons et évacuation des ferrailles et batteries	5	01-avr-19	Entreprise GDE Cesson Sévigné
Exploitation des déchèteries de Caulnes, Gaël, Guilliers, Le Verger, Loscouët/Meu, Montauban, Montfort sur Meu, Plélan le Grand, Porcaro : Lot 3 : Gerbage, broyage et évacuation des déchets végétaux	5	01-avr-19	Société THEAUD St Méen le gd
Exploitation des déchèteries de Caulnes, Gaël, Guilliers, Le Verger, Loscouët/Meu, Montauban, Montfort sur Meu, Plélan le Grand, Porcaro : Lot 4 : Déchets ménagers spéciaux (ou déchets dangereux des ménages)	5	01-avr-19	Société TRIADIS St Jacques de la Lande
Exploitation de la station de traitement des lixiviats à Gaël	5	01-juil-17	Société OVIVE Vannes (56)
Exploitation Unité de Valorisation Organique, ISDND et ISDI de Gaël	6	01-nov-16	Société SPHERE Avranches (50)
Traitement des lixiviats du Centre de Stockage des Déchets de Le Verger	3+ 2x 1ans	01-août-19	Société OVIVE MOBIPUR Vannes (56)

Le SMICTOM Centre Ouest assure en régie la livraison et la maintenance des bacs de collecte, l'évacuation des polystyrène et mobilier de jardin des déchèteries.

## LISTE DES PARTENAIRES FINANCIERS ET ASSOCIATIONS

NATURE DE LA PRESTATION	PRESTATAIRE	DUREE DE LA CONVENTION
Soutiens financiers emballages ménagers	Société CITEO	5 ans
Soutiens financiers papiers	Société CITEO	5 ans
Vente papiers	Société SPHERE	5 ans
Vente emballages en verre	Société OI MANUFACTURING France	5 ans
Vente emballages en acier	Société SPHERE	5 ans
Vente emballages en aluminium	Société SPHERE	5 ans
Vente bouteilles et flacons en plastique	Société VALORPLAST	5 ans
Vente emballages en carton	Société SPHERE	5 ans
Vente briques alimentaires	Société REVIPAC	5 ans
Soutiens financiers collecte des D3E	ESR	6 ans
Collecte des ampoules et néons	ESR	6 ans
Soutiens financiers collecte des Déchets d'Eléments d'Ameublements	Eco-Organisme ECOMOBILIER	Jusqu'à la fin de l'agrément
Collecte des Déchets Diffus Spécifiques	Eco-Organisme ECODDS	Jusqu'à la fin de l'agrément
Collecte des DASRI	Eco-Organisme DASTRI	2 ans renouvelable
Collecte des piles	COREPILE	-
Collecte des cartouches informatiques	Société LVL	1 an renouvelable
Collecte des radiographies	RECYCL M	2 ans renouvelable
Collecte des huiles végétales	OVIVE	-
Recyclage des emballages en polystyrène	Société KNAUF	Renouvelable
Collecte et valorisation des pneus usagés	Société ALLIAPUR	-
Soutiens financiers collecte des textiles	Eco-Organisme ECO TLC	6 ans
Collecte des textiles usagés	Entreprise LE RELAIS	-
Collecte des objets réutilisables	Association EMMAÜS	Jusqu'au 31 décembre 2018
Collecte des objets réutilisables	SE RECYCLE	1 an
Collecte des matériels de jardinage Centre d'Apport Volontaire de Breteil	Association EUREKA EMPLOIS SERVICES Montfort sur Meu	Renouvelable
Collecte mégots	Société MÉGO	1 an
Soutiens financiers projets	ADEME	-

# B – LES TARIFICATIONS

La facturation permet de couvrir la totalité des charges du Syndicat (équipements, collecte des bacs verts et jaunes, collecte des colonnes à verre, fonctionnement des déchèteries, transport, traitement des déchets, etc.).

## 1 La Redevance Incitative des particuliers

Modèle de bac en litres	80	120	180	240	340	660
Nombre de personnes	1	Libre choix				
Abonnement & Forfait incluant 18 levées	110,00 €	175,00 €	240,00 €	300,00 €	410,00 €	759,00 €
Au-delà de 18 levées						
Prix de la levée de 19 à 26 levées	1,80 €	2,60 €	4,00 €	5,30 €	7,40 €	14,00 €
Prix de la levée au-delà de 26 levées	5,00 €	7,00 €	10,00 €	14,00 €	20,00 €	35,00 €

## TARIFICATION DES RÉSIDENCES SECONDAIRES

Par délibération en date du 20 décembre 2016, le Comité Syndical a décidé d'appliquer, à partir de 2017, une tarification spécifique aux résidences secondaires comprenant un forfait de 12 levées par an.

### La tarification en 2019

Les quelques résidences secondaires disposant d'un volume de bac supérieur à 120 litres sont facturées en tant que résidence principale.

Modèle de bac en litres	120 l
Abonnement & Forfait incluant 12 levées	120,00 €
Au-delà de 12 levées	
Prix de la levée au-delà de 12 levées	9,20 €

## 2 La Redevance Incitative des professionnels

### BAC PRINCIPAL

Modèle de bac en litres	120	240	340	660
Abonnement & Forfait incluant 36 levées	260,00 €	430,00 €	560,00 €	865,00 €
Au-delà de 36 levées				
Prix de la levée supplémentaire	5,00 €	9,00 €	11,50 €	20,00 €

### BAC SECONDAIRE

Modèle de bac en litres	120	240	340	660
Abonnement	40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €
Levée	5,00 €	9,00 €	11,50 €	20,00 €

Le règlement de service est consultable sur le site Internet du SMICTOM : [www.smictom-centreouest35.fr](http://www.smictom-centreouest35.fr).

### 3 La tarification des dépôts des professionnels en déchèterie

Le Centre d'Apport Volontaire de Breteil étant équipé d'un pont bascule, la tarification des dépôts en m<sup>3</sup> a été définie également à la tonne.

Les dépôts des professionnels sont soumis à une facturation dont le détail pour 2019 est le suivant :

DÉCHETS VERTS	
15 € H.T./m <sup>3</sup>	30 € H.T./Tonne

NON RECYCLABLES	
20 € H.T./m <sup>3</sup>	64,52 € H.T./Tonne

GRAVATS	
15 € H.T./m <sup>3</sup>	10 € H.T./Tonne

BOIS	
10 € H.T./m <sup>3</sup>	71,43 € H.T./Tonne

POTS DE PEINTURE (25 KG)	
15 € H.T./25 KG	455,24 € H.T./Tonne

FILTRE À HUILE	
0,39 € H.T./kg	395 € H.T./Tonne

PLÂTRE	
85 € H.T./m <sup>3</sup>	85 € H.T./Tonne

EMBALLAGES VIDES SOUILLÉS	
0,60 € H.T./kg	600 € H.T./Tonne

TUBES NÉONS	
GRATUIT	

CARTONS	
GRATUIT	

HUILES VÉGÉTALES	
GRATUIT	

POLYSTYRÈNE PROPRE	
GRATUIT	

DÉCHETS ÉLECTRONIQUES ET ÉLECTRIQUES	
GRATUIT	

Cette facturation est appliquée dès le premier m<sup>3</sup> déposé et sur 7 jours, ceci afin de réduire les contestations et les difficultés d'application.

# C – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019

## 1 Le montant global annuel

FONCTIONNEMENT	
Dépenses 2019	11 432 364,56
Recettes 2019	11 408 589,31
Résultat d'exercice 2019	-23 775,25
Report exercice (N -1)	1 941 305,00
Résultat de clôture 2019	1 917 529,75

INVESTISSEMENT	
Dépenses 2019	993 996,19
Recettes 2019	584 307,59
Résultat d'exercice 2019	-409 688,60
Report exercice (N -1)	2 216 874,79
Résultat de clôture 2019	1 807 186,19

## 2 La section investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2018	2019
Remboursement capital emprunt	372 958,39	380 181,21
Opération équipements *	1 050 459,97	613 814,98
TOTAL EN € TTC	1 423 418,36	993 996,19

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2018	2019
Excédent fonctionnement capitalisé (1068)	790 000,00	235 374,90
F.C.T.V.A	156 143,00	172 280,00
Subvention équipements	-	9 000,00
Amortissement Matériel	178 438,48	167 652,69
TOTAL EN € TTC	1 124 581,48	584 307,59

**En 2019, les principales Opérations d'équipements ont consisté en :**

- des travaux de réaménagement de la déchèterie de PORCARO
- des travaux pour un bâtiment de transfert du tri sélectif
- des travaux sur l'usine et l'ISDND
- l'acquisition des conteneurs

### 3 La section fonctionnement

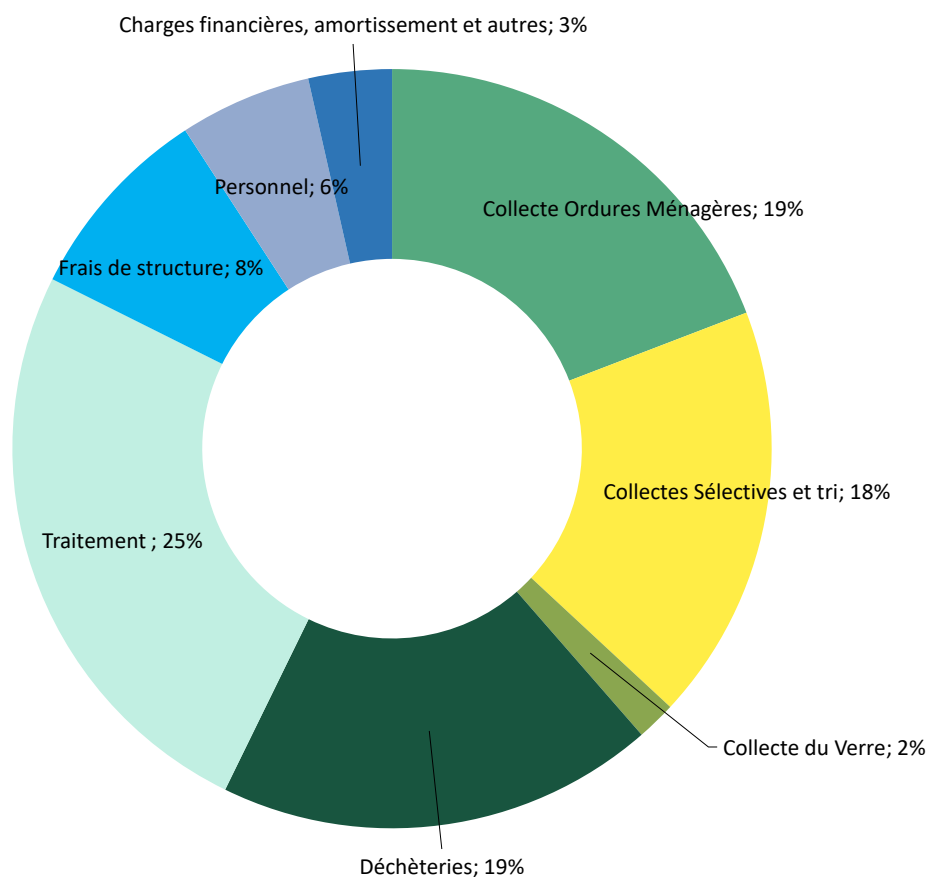
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2018	2019
<b>COLLECTES</b>		
Ordures Ménagères	2 152 753,60	2 191 461,21
Sélectives et tri	2 035 967,24	2 028 320,68
Verre	176 195,03	191 177,33
EXPLOITATION DES DECHETERIES	1 757 240,93	2 133 726,00
<b>TRAITEMENT</b>		
Exploitation Unité de Valorisation Organique	1 544 913,70	2 171 694,19
Exploitation ISDND, ISDI et station lixiviats de Gaël	528 666,26	642 845,00
Exploitation ISDND et station lixiviats de Le Verger	73 589,98	57 472,22
<b>FONCTIONNEMENT DU SMICTOM</b>		
Frais de structure	720 020,97	967 513,75
Personnel	593 294,26	642 719,00
Charges financières, charges exceptionnelles et provisions	212 671,93	139 779,00
Amortissements	178 438,48	167 652,69
Remboursement Redevance Incitative aux collectivités	120 649,80	98 003,49
<b>TOTAL EN € TTC</b>	<b>10 094 402,18</b>	<b>11 432 364,56</b>



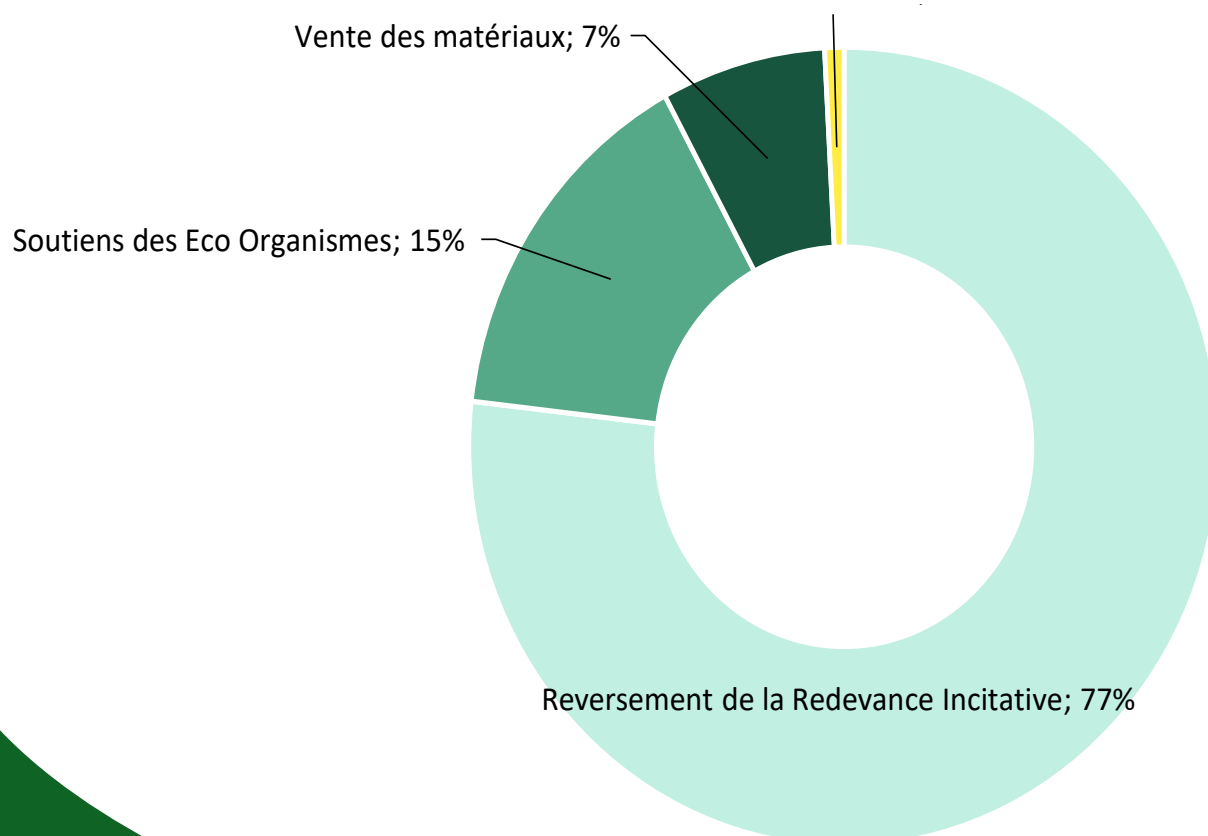
## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

<b>Libellé Article</b>	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>
<b>VENTE DE MATERIAUX</b>		
Vente de matériaux plastiques	93 102,03	167 899,88
Produits DIB Ferrailles	157 759,49	140 545,13
Produits DIB Déchèteries	57 749,54	55 061,83
Vente papier journaux magazines	146 201,96	235 252,40
Vente acier	15 433,84	6 621,70
Vente cartons	99 734,76	70 746,63
Vente de verre	84 387,59	113 286,30
Vente métaux aluminium	6 241,38	6 413,87
Vente batteries, plomb usagés	12 981,95	12 459,07
Vente matériaux divers	1 293,28	466,15
<b>PARTICIPATIONS</b>		
Participation des communautés de communes	8 260 029,00	8 290 994,00
Participation déchèterie Le Verger	40 618,55	35 098,42
Participation KERVAL	197 984,16	240 677,60
Participation SMPRB	106 542,40	164 869,98
Participation Etat "CAE"	1 541,28	0,00
Remboursement frais par autres redevables	182,80	175,00
Autres fiscalités reversées	13 463,80	32 684,68
<b>SOUTIENS DES ECO ORGANISMES</b>		
Soutiens citeo	960 135,64	1 605 709,11
Soutiens textiles	9 732,60	14 277,70
Soutiens Eco DDS	9 019,92	10 115,83
Soutiens Eco Mobiliers	73 544,65	31 875,36
Soutiens Eco Systeme (D3E)	96 750,65	78 380,55
<b>RECETTES DIVERSES</b>	<b>105 933,03</b>	<b>94 978,12</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10 550 364,30</b>	<b>11 408 589,31</b>

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



## RECETTES DE FONCTIONNEMENT



# Partie IV : COMMUNICATION ET PRÉVENTION

## A – LA COMMUNICATION

## B – LA PRÉVENTION

# A – LA COMMUNICATION

Le SMICTOM Centre Ouest développe depuis de nombreuses années, une communication importante et proche de la population.

Le Syndicat dispose pour cela d'une équipe de 2 personnes (une technicienne et une ambassadrice de tri) pour la réalisation des différentes actions de communication tout au long de l'année.

## 1 Plaquettes d'information, guides pratiques

Lettre du tri deux fois par an, Mémo tri, calendriers de collecte, guide déchèterie, guide de la Redevance Incitative,..., sont quelques exemples des documents distribués à la population ou consultables pour aider chaque usager à utiliser et comprendre au mieux le service apporté par le SMICTOM Centre Ouest.



## 2 Un site Internet

La nouvelle version du site du SMICTOM propose une évolution importante : tout en maintenant la part importante consacrée à la sensibilisation à la réduction et au tri de ses déchets, le nouveau site développe les services en ligne dans un nouvel espace : suivi des levées de son bac, demande de nouveaux bacs, emménagement/déménagement,...

Le nouveau site est désormais facilement accessible depuis un smartphone ou une tablette grâce à la technique du « responsive design ».



Pour concevoir l'arborescence du site, les services du SMICTOM ont réalisé une analyse statistique à partir des pages les plus consultées par les usagers et de l'analyse des appels au standard, afin que chacun accède le plus facilement possible aux informations et services les plus recherchés de manière intuitive. Ainsi le bandeau central « en 1 clic » permet d'accéder directement aux informations essentielles.

[www.smictom-centreouest35.fr](http://www.smictom-centreouest35.fr)

### 3 Sensibilisation des scolaires

#### INTERVENTION SUR LE TRI DU SMICTOM CENTRE OUEST



Cette intervention est effectuée gratuitement dans tout établissement scolaire (maternelle, primaire, collège, lycée) présent sur le territoire du SMICTOM Centre Ouest.

Les agents du SMICTOM Centre Ouest peuvent également accompagner tout projet proposé par une classe.

Les explications sur le tri sont également couplées avec une information sur la prévention. Près de 300 enfants ont ainsi été sensibilisés en 2019.

Quelques interventions:

- Centre de loisirs - BEDEE
- École maternelle et primaire - PLUMAUGAT
- École privée - PORCARO
- Lycée hôtelier - ST MEEN
- Bibliothèque - GAEL
- Lycée la providence - MONTAUBAN

### 4 Sensibilisation de différents publics

L'équipe de communication est également intervenue auprès de différents publics pour expliquer les principes et les enjeux du tri et du recyclage des déchets :

- Festival du Roi Arthur, Madonne des Motards, Fête des jeunes agriculteurs Saint Méen,...
- Marché estival de Maxent
- sensibilisation du personnel ADMR de ST Méen
- Opérations « Nettoyons la nature » à St Thurial
- 34 journées de contrôle qualité des bacs

**D'autres actions : Insertion d'articles dans les journaux et dans les bulletins communaux, communication en porte-à-porte, ...**

# B – LA PRÉVENTION

## Actions menées en 2019

### CARACTÉRISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Pour identifier les leviers de réduction de nos déchets, il est essentiel d'analyser régulièrement leur composition exacte. Même si cette opération peut paraître rebutante au premier abord, elle est riche d'enseignements. Au 1er semestre 2019, le SMICTOM Centre Ouest a ainsi missionné le bureau d'études ECOGEOS pour réaliser une campagne de caractérisations des ordures ménagères produites par les habitants du SMICTOM Centre Ouest.

#### **Explications et présentation des résultats.**

Il s'agit de déterminer la composition des ordures ménagères produites sur le territoire du SMICTOM. Ce n'est pas la première campagne qui est réalisée. En 2014, une première opération avait déjà été effectuée. 5 tournées avaient alors été choisies en prenant en compte la typologie du Syndicat, à savoir bourg rural, bourg semi-rural, campagne.

Les mêmes tournées ont été reprises pour la campagne de 2019 afin de pouvoir comparer la composition des ordures ménagères entre 2014 et 2019 et constater l'évolution de celles-ci avec la mise en place de la Redevance Incitative notamment. L'autre objectif est d'estimer les gisements de prévention et de détournement encore présents dans les ordures ménagères.

Des prélèvements de déchets sont effectués à l'arrivée des bennes de collecte, sur l'Unité de Valorisation Organique, site de traitement des ordures ménagères. Les prélèvements suivent un protocole défini au niveau national et formalisé par une norme.



#### **En conclusion**

L'impact de la mise en place de la Redevance Incitative est particulièrement visible, comme en témoigne le résultat de ces 2 campagnes de caractérisations : Diminution du poids de la poubelle produite par les habitants du SMICTOM Centre Ouest, réduction de la quantité d'emballages et papiers recyclables encore présents dans la poubelle verte, tout comme la part des textiles, produits chimiques et appareils électriques et électroniques.

## ENGAGEMENT DANS UN PROGRAMME D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

### Principes

L'économie circulaire peut se définir comme un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (bien et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement.

Le dispositif « Territoire Econome en Ressources » actuellement développé par l'ADEME est basé sur un appel à projet en 2 phases, la première consistant à une sélection sur dossier, suivie d'un travail préparatoire de la collectivité dans le domaine de l'économie circulaire permettant d'être retenu en phase II, qui ouvre droit à des financements, pour développer un programme d'économie circulaire, notamment destiné aux entreprises du territoire.

La candidature en phase I du SMICTOM CO a ainsi été retenue en avril 2019 par l'ADEME et une étude de préfiguration a été engagée immédiatement à suivre jusqu'en novembre 2019, avec l'appui du cabinet TEHOP. La candidature a ensuite été transmise à l'ADEME le 5 décembre 2019, en même temps que celles d'autres collectivités, pour tenter d'être sélectionné.

### Les premières orientations

Une trentaine d'acteurs ont été rencontrés entre juillet et novembre 2019, des entreprises de toutes dimensions et dans tous les secteurs d'activité, mais aussi des associations, les chambres consulaires, ...

L'une des conclusions de cette première phase du « Territoire Econome en ressources » est que les professionnels sont pour beaucoup prêts à s'engager dans une démarche plus vertueuse pour la gestion de leurs déchets, permettant ainsi de donner une ampleur plus large aux programmes jusqu'alors portés par la collectivité et visant la réduction des déchets.



Si la candidature du SMICTOM est retenue, les orientations pour les années à venir seront prioritairement:

- les déchets organiques, végétaux mais également fraction organique présente dans les ordures ménagères. Une meilleure communication sur les déchets verts permettra de limiter leur apport en déchèterie. Ces déchets représentent aussi des opportunités en termes de valorisation voire des productions énergétiques qui seront étudiées.
- les déchets du secteur du Bâtiment/Travaux public. Les déchets inertes type « gravats » constituent une ressource importante. Une partie de ces gravats pourrait être réutilisée, après tri et transformation, dans les aménagements routiers du territoire

## **FINALISATION DE L'ÉTUDE RE EMPLOI SUR LE TERRITOIRE**

Le SMICTOM a lancé en 2018 une étude de faisabilité pour organiser les différentes initiatives en faveur du réemploi sur son territoire. Cette étude, réalisée par le cabinet CAP3C, a consisté en une phase de diagnostic de territoire puis une étude de schémas organisationnels.

Il en ressort que le territoire du SMICTOM présente un potentiel certain en termes de gisement potentiel et de dynamique associative, quand bien même celle-ci a encore besoin de se structurer, consolider et, à terme, se professionnaliser. Toutefois, cette évolution ne peut se faire à n'importe quel prix et le SMICTOM souhaite s'engager progressivement en s'assurant de la solidité des acteurs locaux susceptibles de s'impliquer dans un projet d'envergure à l'échelle de son territoire.

## **POURSUITE DES ACTIONS DE RÉDUCTIONS ENGAGÉES**

En 2019, le SMICTOM a poursuivi les actions généralistes déjà engagées les années précédentes pour la réduction des déchets : vente de composteurs, réduction des déchets verts au jardin, Promotion du réemploi avec l'association Eurêka Emplois Services et la recyclerie « Se Recycle » créée par un auto-entrepreneur en septembre 2018 sur la commune de GUER.



# PERSPECTIVES 2020

- > Finalisation des travaux à la déchèterie de Porcaro intégrant différents aménagements et la réalisation d'une plateforme pour le stockage des déchets verts
- > Finalisation de la construction d'un bâtiment pour le transfert des emballages recyclables vers des centres de tri extérieurs au territoire
- > Mise en place progressive du tri des plastiques rigides ( tuyaux, seaux, pots, jouets,...) sur les déchèteries
- > Démarrage du programme d'économie circulaire « Territoire Econome en Ressources »
- > Travaux d'amélioration du process de l'Unité de valorisation organique
- > Travaux de réhabilitation de l'alvéole 2 de l'ISDND et de création de l'alvéole 6
- > Mise en place d'une nouvelle torchère de valorisation des biogaz de l'ISDND

# CONCLUSION

La politique de gestion des déchets conduite par le SMICTOM Centre Ouest se caractérise par :

- Des tonnages d'Ordures Ménagères Résiduelles particulièrement faibles, grâce à la mise en place de la Redevance Incitative ; cette dernière s'avère efficace en matière de réduction des déchets, comme en témoigne la caractérisation réalisée en 2019 sur les OMr
- La mise en place de collectes innovantes permettant un tri et une valorisation poussés des déchets sur toutes les déchèteries : plâtre, polystyrène, mobilier, couettes et oreillers, DASRI, amiante, ...
- Les projets de développement de nouveaux axes de tri et de réduction des déchets : tri des nouvelles résines plastiques, nouvelles filières en déchèteries, développement du réemploi et de l'économie circulaire, ...

Les installations de traitement du syndicat permettent, outre une maîtrise des coûts, de traiter localement nos déchets dans le respect de l'environnement.

Ces principes de proximité et de responsabilité auxquels les élus du syndicat sont très attachés seront à poursuivre dans les années à venir, dans un contexte de profondes évolutions de la gestion des déchets au niveau régional comme au niveau national.

- ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
- AO : Appel d'Offre
- ARS : Agence Régionale de Santé
- CAV : Centre d'Apport Volontaire
- CODERST : Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques
- COPIL : Comité de Pilotage
- DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
- DDS : Déchets Diffus Spécifiques
- DDTM : Direction Départementale des territoires et de la mer
- DEA : Déchets d'Eléments d'Ameublement
- DEEE ou D3E : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
- DMA : Déchets Ménagers et Assimilés (ensemble des déchets collectés et traités)
- DREAL : Direction Régionale Environnement Aménagement Logement
- FCTVA : Fonds de Compensation de la Taxe à la Valeur Ajoutée
- ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
- ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes
- ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
- Lixiviats : Effluents issus des installations de stockage des déchets

- La norme ISO 9001 est internationale et généraliste. Elle constitue un guide pour le management et l'organisation d'une entreprise ou d'un organisme, sans définir des solutions toutes faites. Ainsi chacun peut l'adapter à sa culture et à ses propres bonnes pratiques.
- La famille de normes ISO 14000 donne des outils pratiques aux entreprises et aux organisations de tous types qui souhaitent maîtriser leurs responsabilités environnementales.
- La norme OHSAS 18001 indique la méthode de mise en place d'un management de la santé et de la sécurité au travail. L'objectif est d'obtenir une meilleure gestion des risques afin de réduire le nombre d'accidents, de se conformer à la législation et d'améliorer les performances.
- OMA : Ordures Ménagères et Assimilés (déchets résiduels et déchets collectés sélectivement des ménages et des activités économiques - emballages, verre, papiers - soit les déchets collectés hors déchèteries)
- OMR : Ordures Ménagères Résiduelles
- PLP : Programme Local de Prévention des Déchets
- REP : Responsabilité Elargie du Producteur
- RI : Redevance Incitative
- SMICTOM Centre Ouest : Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères
- TAP : Temps d'Activités Périscolaires
- UVO : Unité de Valorisation Organique

# SMICTOM

# CENTRE OUEST 35

**Côtes-d'Armor** : Caulnes, Guenroc, Guitté, La Chapelle-Blanche, Loscouët-sur-Meu, Mérillac, Plumaudan, Plumaugat, Saint-Jouan-de-l'Isle, Saint-Launeuc, Saint-Maden, Trémoré.

**Ille-et-Vilaine** : Bédée, Bléruais, Boisgervilly, Bréal-sous-Montfort, Breteil, Gaël, Iffendic, La Chapelle-du-Lou-du-Lac, La Nouaye, Landujan, Le Crouais, Maxent, Médréac, Montauban-de-Bretagne, Monterfil, Montfort-sur-Meu, Muel, Paimpont, Plélan-le-Grand, Pleumeleuc, Quédillac, Saint-Gonlay, Saint-Malon-sur-Mel, Saint-Maugan, Saint-Méen-le-Grand, Saint-Onen-la-Chapelle, Saint-Péran, Saint-Thurial, Saint-Uniac, Talensac, Treffendel.

**Morbihan** : Augan, Beignon, Brignac, Concoret, Evriguet, Guer, Guilliers, La Trinité-Porhoët, Mauron, Ménéac, Mohon, Monteneuf, Néant-sur-Yvel, Porcaro, Réminiac, Saint-Brieuc-de-Mauron, Saint-Léry, Saint-Malo-de-Beignon, Saint-Malo-des-Trois-Fontaines, Tréhorenteuc.

5 ter, rue de Gaël - 35 290 SAINT-MEEN-LE-GRAND  
[www.smictom-centreouest35.fr](http://www.smictom-centreouest35.fr)